

*Varia*

## LES ODEURS PATHOLOGIQUES DANS LA COLLECTION HIPPOCRATIQUE : IDENTIFICATION, STATUT ET TRAITEMENT

FLORENCE BOURBON  
Université Paris-Sorbonne, Paris, F.

### SUMMARY

#### DESCRIBING AND CURING PATHOLOGICAL SMELLS IN THE HIPPOCRATIC CORPUS

*This paper firstly gives a list of all the pathological smells that the doctors of the Hippocratic Corpus have mentionned, mostly about male patients. It takes then into account the way they described them, refering sometimes to smell cooking or to any daily smell. Moreover, the place they gave to a smell in a series of symptoms reveals how important it could be for the identification of a disease. Finally, taken as a sign, bad smelling was rarely subject to separate treatment, except in a unique cosmetic prescription.*

#### *De l'importance des odeurs*

Dans la profession médicale au temps d'Hippocrate, les odeurs sont toujours prises en considération, jusque dans les relations entre praticien et malade. Le médecin est prié non seulement de ne pas incommoder par des odeurs corporelles suspectes le malade auquel il rend visite, mais également d'user pour sa propre personne de parfums agréables<sup>1</sup> sans abuser de parfums trop recherchés qui risqueraient de déplaire<sup>2</sup>. Car percevoir des odeurs désagréables, c'est plutôt le rôle du médecin que celui du patient<sup>3</sup>. Il s'agit là d'un principe de l'examen médical:

*Key words:* Hippocrates - Smell - Symptoms - Cure

*Il importe de soumettre le corps à l'examen: vue, ouïe, odorat, toucher, intelligence<sup>4</sup>.*

Ce principe s'applique à l'ensemble du corps et à tout ce qui en provient:

*Voici encore des signes: les odeurs de la peau, de la bouche, des oreilles, des selles, des gaz, de l'urine, des plaies, de la sueur, des crachats, des narines; le goût salé de la peau, des crachats, du mucus nasal, des larmes et d'autres humeurs<sup>5</sup>.*

Dans certains cas, l'odeur constitue même un critère déterminant pour examiner les patients:

*L'odorat donne, au sujet des fébricitants, des signes nombreux et excellents, car les odeurs diffèrent beaucoup<sup>6</sup>.*

Pour l'auteur du traité de l'Art, l'odorat permet surtout de suppléer la vue, inopérante pour renseigner le médecin sur l'état intérieur du corps:

*1 De son côté, la médecine, que ce soit dans les empyèmes, dans les affections du foie ou des reins ou dans toutes les maladies de la cavité, ne pouvant rien voir de cette vue qui permet à tous de tout voir très convenablement, a découvert pendant d'autres ressources auxiliaires.*

*2 En effet, prenant comme critère d'évaluation la clarté ou la raucité de la voix, la rapidité ou la lenteur du souffle et, dans le cas des flux qui ont l'habitude de s'écouler chez chacun par les voies ou l'issue leur est offerte, tantôt leur odeur, tantôt leur couleur, tantôt leur ténuité où leur épaisseur, le médecin juge de quelles parties du corps ces phénomènes sont signes, quels maux elles ont subis et quels maux elles peuvent subir<sup>7</sup>.*

Les odeurs peuvent donc témoigner de l'état des cavités et se révèlent décisives dans l'examen des excréments. Ce principe explicité par l'auteur de l'Art se retrouve dans de nombreuses descriptions de maladie.

Les odeurs de ce type y sont le plus souvent mentionnées en seconde ou dernière position dans la liste des symptômes, d'une part parce que les médecins ont tendance, avant de noter les odeurs, à noter les informations transmises par la vue: couleur, abondance et consistance; d'autre part parce que les excréments pathologiques se déclenchent souvent plus tard, selon l'évolution de la maladie. À la suite du passage que nous venons de citer, l'auteur explique par quels moyens le médecin peut contraindre les humeurs à sortir du corps pour en obtenir des informations<sup>8</sup>. Dans la pratique, lorsqu'une cavité du corps est affectée, les médecins hippocratiques n'hésitent pas à s'enquérir des odeurs. Ils procèdent alors à un interrogatoire du patient:

*Il faut demander si, quand ils toussent et ont la respiration gênée, ils n'expectorent pas quelque grumeau congloméré et petit et ayant une odeur<sup>9</sup>.*

Ou à une manipulation:

*Autre phthisie. Le malade tousse, ses crachats sont abondants et humides; parfois, sans effort, il expectore en toussant du pus comme un grêlon; écrasé entre les doigts, ce pus est dur et malodorant<sup>10</sup>.*

Certains médecins prennent également la peine de mentionner l'absence d'odeur. Par exemple, dans un cas d'otite, l'éruption par les oreilles d'un liquide abondant et inodore est censée annoncer la guérison<sup>11</sup>. Dans trois passages, le traité des *Prénotions coaques*<sup>12</sup> mentionne un pus très blanc et inodore jugé de bon augure. Ces remarques sont érigées en principe par le traité du *Pronostic* dans la définition du pus idéal (idéal pour que le malade guérisse), dont l'odeur doit être la moins désagréable possible ou non désagréable<sup>13</sup>. Pour définir les selles idéales<sup>14</sup>, la notion d'odeur intervient également:

*Les selles les meilleures sont celles qui sont molles, liées, un peu rousses, d'une odeur pas trop désagréable, se faisant à l'heure accoutumée, en proportion des substances ingérées<sup>15</sup>; (...)*

Il convient enfin de signaler que le traité des *Affections internes* se distingue dans la *Collection hippocratique* par l'importance accordée aux odeurs perçues par les malades eux-mêmes et au dérèglement de leur odorat. Un premier malade perçoit une odeur de concombre sauvage dans tous les aliments qu'on lui présente et perd ainsi l'appétit<sup>16</sup>; un second affectionne particulièrement l'odeur de la mèche de lampe éteinte<sup>17</sup>, alors que cette odeur est considérée comme repoussante dans la pharmacopée hippocratique<sup>18</sup>; un troisième ne supporte pas l'odeur de la poussière et tombe en syncope s'il perçoit l'odeur de la terre sous la pluie<sup>19</sup>.

Dans l'ensemble de la *Collection hippocratique*, les odeurs pathologiques apparaissent régulièrement dans les descriptions de maladie, les aphorismes et les prescriptions, et donc majoritairement dans les maladies communes<sup>20</sup>, comme l'atteste le tableau ci-dessous.

Relevé des odeurs pathologiques dans la *Collection hippocratique*

	Désignation	Source de l'odeur	Précision et couleur	Situation	Références du passage
1	ὄζων	pus (empyème)	verdâtre	dernier symptôme	<i>Mal. II</i> , VII, 72, 4
2		sang			<i>Épid. V</i> , V, 212, 3
3	ὄζει	matières vomies	COMPARAISON		<i>Mal. II</i> , VII, 110, 17
4	κατὰ τὴν ὀδμήν	selles	COMPARAISON		<i>Coac.</i> 621, V, 728, 11
5	ὀδμὴν ἔχων	phlegme	COMPARAISON	EN TÊTE DE TABLEAU	<i>Int.</i> VII, 288, 15
6		expectoration			<i>Prorrh. II</i> , IX, 26, 14 (cf. n° 56)
7	ὀδμαλέος	flux utérin			<i>MF I</i> , VIII, 38, 1
8		pus (aine)			<i>MF I</i> , VIII, 20, 7-8
9		ulcérations gyn.			<i>MF I</i> , VIII, 40, 9
10	βαρὺ ὄζει	crachat crachat crachat	COMPARAISON COMPARAISON	dernier symptôme	<i>Mal. II</i> , VII, 72, 18 <i>Coac.</i> 426 <i>Aphor.</i> V, 11
11	ὀδμὴ βαρεῖη	haleine	COMPARAISON		<i>Mal. II</i> , VII, 76, 11

*Odeurs pathologiques dans la Collection Hippocratique*

12		caillots (gorge)		« parfois »	<i>Int.</i> , VII, 166, 13
13		urine			<i>Aphor.</i> V 81, IV, 532, 3
14	ὄδμαι πρόδηλοι	bile noire vomie		EN TÊTE DE TABLEAU	<i>Épid.</i> IV, V, 154, 7
15	ὄδμη ὑπερβεβλημένη	pus (oreille)		avant-dernier symptôme	<i>Épid.</i> V, V, 376, 12
16	δυσωδίη	haleine			<i>Mal.</i> IV, VII, 574, 16
17		crachats		premier indice	<i>Coac.</i> 400, IV 674, 23
18		selles			<i>Coac.</i> 621, V, 728, 9
19	δυσωδμία			dans un traitement	<i>Nat. Fem.</i> , VII, 400, 16
20	δυσώδης	bouche			<i>Prorrh.</i> II, IX, 66, 21 = <i>Aff.</i> , VI, 228,
21		expectoration	livide		<i>Aphor.</i> IV, 47, IV, 518, 13
22		glaires		dans un traitement	<i>Mal.</i> II, VII, 78, 1
23		pus (empyème)	sanguinolent, bourbeux		<i>Aphor.</i> VII, 44, IV, 590, 1-3 = <i>Coac.</i> 403, V, 676, 3-4
24		pus (oreille)	rougeâtre	7 <sup>ème</sup> jour, mort au 9 <sup>ème</sup>	<i>Épid.</i> V, V, 236, 16
25		partie gangrenée	noir	dernier symptôme	<i>Épid.</i> VII, V, 460, 3
26		flux utérin			<i>Superf.</i> , VIII, 476.7
27		flux utérin		dans un traitement	<i>MF I</i> , VIII, 138, 3
28		matières vomies	noir	12 <sup>ème</sup> 13 <sup>ème</sup> jour (mort le 14 <sup>ème</sup> )	<i>Épid.</i> III, V, 66, 7-8
29		gaz		dans un traitement	<i>RMA</i> , II, 418, 8
30		urine	très blanc		<i>Prorrh.</i> I, V, 570, 9 = <i>Coac.</i> 200, V, 628, 3
31		urine	noir		<i>Pron.</i> , II, 142, 1
32		pus (plaie)	noirâtre	avant-dernier symptôme	<i>Épid.</i> V, V, 226, 3

Florence Bourbon

33		flux utérin			<i>Coac.</i> 318 (= 516), V, 652, 18
34		selles	rougeâtre		<i>Coac.</i> 614, V, 726, 18
35		selles	noir		<i>Épid.</i> I, II, 716, 13
36		selles	noir		<i>Épid.</i> II, V, 40, 15
37		selles	noir		<i>Prorrh.</i> II, IX, 52, 7
38		selles		dernier symptôme	<i>Int.</i> 39, VII, 262, 3
39	δυσώδης σφόδρα	selles	livide		<i>Coac.</i> 374 = <i>Mal.</i> III, VII, 144, 19
40	δύσοδος	flux lochial		dernier symptôme	<i>MF I</i> , VIII, 86,3 ; 88,9
41		flux menstruel		dans un traitement	<i>MF I</i> , VIII, 52, 20
42	ὄξει πονηρόν	patiente			<i>Stéril.</i> , VIII, 410, 10
43	ὀδμή πονηρή	matrice			<i>MF I</i> , VIII, 94, 13
44	κακὸν ὄξει	oreille et gencives			<i>Int.</i> , VII, 248, 3-4
45		oreille et bouche		EN TÊTE DE TABLEAU	<i>Int.</i> , VII, 280, 3
46		bouche		dans un traitement	<i>MF II</i> , VIII, 366, 6
47	ὄδει κακοῦ	patient		<i>note isolée</i>	<i>Épid.</i> II, V, 90, 3
48	κακὸν ὀζόμενος	ichor			<i>Lieux Hom.</i> , VI, 298, 9
49		flux utérin	livide, noir		<i>MF I</i> , VIII, 94, 14-15
50		selles			<i>MF I</i> , VIII, 108, 11
51		selles		avant-dernier symptôme	<i>Épid.</i> V, V, 242, 14
52	κακώδης	matières vomies	livide		<i>Coac.</i> 545 (= <i>Pron.</i> 144, 6 δυσώδης)
53		selles			<i>Épid.</i> VII, V, 406, 22
54		selles			<i>Épid.</i> VII, V, 410, 1
55		sueur			<i>Mal.</i> I, VI, 192, 6
56	κάκοδος	grêlon expectoré		EN TÊTE DE TABLEAU	<i>Mal.</i> II, VII, 74, 24
57		sueur			<i>Int.</i> , VII, 282, 17 ; 290, 2

*Odeurs pathologiques dans la Collection Hippocratique*

58		pus (empyème)	livide, verdâtre	dernier symptôme	<i>Mal. II</i> , Litré VII, 90, 4
59		ichor	jaunâtre		<i>Épid.</i> VII, V, 402, 22
60		ichor	sanguinolent		<i>Épid.</i> VII, V, 420, 17
61		ichor utérin			<i>MF II</i> , VIII, 320, 11
62		ichor utérin			<i>Stéril.</i> VIII, 410, 11
63		flux menstruel			<i>MF I</i> , VIII, 72, 2
64		flux utérin	COMPARAISON	EN TÊTE DE TABLEAU	<i>MF II</i> , VIII, 248,4
65		ulcérations gyn.			<i>MF I</i> , VIII, 20, 3
66		selles	blanc	dernier symptôme	<i>Int.</i> , VII, 254,1
67		selles	verdâtre	dernier symptôme	<i>Mal. II</i> , VII, 64, 13
68		selles		dernier symptôme	<i>Mal. II</i> , VII, 100, 3
69		selles			<i>Épid.</i> VII, V, 374, 11
70		selles			<i>Épid.</i> VII, V, 400, 8
71		selles			<i>MF I</i> , VIII, 110, 14
72	κάκοδμος κάοτα	selles	noir		<i>MF I</i> , VIII, 86, 8

Ce tableau classe, dans la mesure du possible, les odeurs de la moins pénible à la plus pénible et les sources d'odeurs *a capite ad calcem* (c'est-à-dire des parties du corps les plus hautes vers les plus basses). En majuscule ou en caractères gras, apparaissent les faits les plus notables qui ont guidé cette étude des odeurs pathologiques: pourquoi certaines odeurs sont-elles mises en valeur? Pourquoi d'autres font-elles l'objet d'un traitement spécifique?

*Identification des odeurs pathologiques*

Pour désigner les mauvaises odeurs, les auteurs hippocratiques disposent d'une série de termes qui peuvent traduire leur intensité. Pour les matières qui d'ordinaire n'ont pas d'odeur prononcée, telles que le pus et le sang (cas n° 1 et 2), le verbe ὄζειν, 'dégager une odeur', peut suffire à indiquer la présence d'une odeur pathologique, impli-

citement désagréable. Pour les matières qui d'ordinaire ont une mauvaise odeur, telles que les matières vomies et les selles (cas n° 3 et 4), les auteurs signalent de la même façon l'existence d'une nuance. C'est d'ailleurs pour définir les selles (cas n° 39 et 72) que se rencontrent les intensifs σφόδρα<sup>21</sup> et κάρτα. Pour signaler des odeurs particulièrement tenaces ou persistantes, les auteurs recourent à des qualificatifs plus précis: ὀδμαλέος, 'qui a une odeur prononcée'<sup>22</sup>, βαρύς, 'fort'<sup>23</sup>, πρόδηλος, 'saisissant' et ὑπερβεβλημένος, 'insupportable'<sup>24</sup>.

Cependant, les odeurs peuvent encore se distinguer et se graduer par le dégoût qu'elles inspirent. Pour les odeurs particulièrement désagréables, les auteurs emploient essentiellement les adjectifs δυσώδης, 'désagréable à sentir', δύσοδμος, 'qui a une odeur désagréable'. κακώδης, 'malodorant'<sup>25</sup> et κάκοδμος, 'qui a une mauvaise odeur'.

Le suffixe δυσ- exprime plutôt une gêne éprouvée par le sujet<sup>26</sup>. Par exemple, l'expectoration qualifiée par δυσώδης (n° 21) est probablement décrite par le patient qui s'en plaint, tandis que celle qualifiée par κάκοδμος (n° 56) est sentie par le médecin qui a écrasé le produit expectoré pour en examiner l'odeur. Dans cette optique, les adjectifs δυσώδης et δύσοδμος qualifieraient plutôt une odeur moins marquante que les variantes lexicales κακώδης et κάκοδμος<sup>27</sup>. Ainsi, l'odeur inhabituelle des matières vomies peut être présentée comme une odeur qui inquiète le patient (n° 3) ou l'incommoder (n° 28), ou bien comme l'indice d'une mort certaine (n° 52). De même une mauvaise odeur de la bouche est rendue par l'adjectif δυσώδης dans *Prorrhétique* (n° 20) mais par l'expression κακὸν ὄζει<sup>28</sup> (qui signifie littéralement 'sent mauvais') dans *Affections internes* (n° 45), cas de putréfaction avancée où les gencives se détachent des dents. Quel que soit leur degré, tous ces composés qualifient des odeurs particulièrement désagréables, ainsi que l'adjectif κακός, 'mauvais', et son équivalent πονηρός (n° 42 et 43) qui traduit une dégradation<sup>29</sup> et peut se rendre par 'pénible'.



L'odeur la plus marquante du tableau est vraisemblablement celle du crachat décrite dans *Maladies II* (cas n° 10). Le fait qu'elle soit reprise dans deux aphorismes révèle qu'elle avait dû marquer les praticiens de l'Antiquité. Or cette odeur a de quoi retenir l'attention du lecteur:

*Maladies II c. 48 (Jouanna 183,15-184,7 = Littré VII, 72, 14-20): Dans ce cas, si désormais les cheveux tombent et que la tête soit désormais dénudée comme à la suite d'une maladie, et si, lorsqu'il crache sur les charbons, les matières glaireuses dégagent une odeur forte, précisez qu'il mourra dans un bref délai et que la cause de la maladie sera une diarrhée. En effet quand désormais le pus qui entoure le cœur se corrompt, il dégage une odeur de viande rôtie sur les charbons, et le cerveau échauffé émet un flux de saumure qui dérange le ventre. En voici la preuve: les cheveux tombent. (...)*

Cette odeur annonce la mort du patient et marque un stade de la maladie si avancé que le médecin enjoint de ne pas traiter un tel patient. En outre, elle requiert la vigilance du médecin, qui ne peut pas la percevoir spontanément, puisqu'elle ne se dégage que lorsque le crachat est jeté sur le feu; c'est, en quelque sorte, un art de la percevoir et un art de l'associer à une pathologie. Elle fait donc l'objet d'un commentaire étiologique qui l'associe à un savoir médical plutôt élaboré. Enfin, cette odeur est présentée comme particulièrement forte et identifiée par comparaison: elle rappelle l'odeur de la viande brûlée. Or dans la *Collection*, seulement cinq autres odeurs physiologiques et pathologiques sont définies par comparaison, dans les passages suivants:

*Maladies II c. 50 (Jouanna 186, 11-17 = Littré VII, 76, 8-13): Si le conduit pulmonaire devient aphteux, le malade est pris d'une fièvre légère, d'une douleur au milieu de la poitrine, de démangeaisons sur le corps, sa voix est sujette à l'enrouement; il crache des matières glaireuses liquides et ténues, mais parfois épaisses et semblables à de la décoction d'orge mondé; dans la bouche lui vient une odeur forte semblable à celle de poissons crus et de*

*temps en temps, dans les matières glaireuses apparaissent des fragments semblables à une excroissance fongueuse provenant d'un ulcère...*

*Maladies II c. 73 (Jouanna 212, 11-18 = Littré VII, 110, 14-20): Maladie noire: le malade vomit des matières noires comme de la lie, parfois sanguinolentes, parfois semblables à du vin de deuxième pression, parfois de la couleur de l'encre de poulpe, parfois âcres comme du vinaigre; parfois des glaires et des matières écumeuses, parfois de la bile verte. Quand le malade vomit les matières noires et les matières sanguinolentes, il a l'impression d'exhaler une odeur de sang versé; la gorge et la bouche sont brûlées par les vomissures, les dents agacées, et les vomissures, au contact de la terre, font effervescence. Quand il a vomé, le malade se sent mieux quelque temps. (...)*

*Affections internes c. 49 (Littré VII, 288, 13-15): Autre maladie épaisse: elle provient du phlegme corrompu. Ce qui montre qu'il est corrompu, c'est qu'il en résulte des rapports ayant l'odeur de ceux qu'on a après avoir mangé des raiforts. (...)*

*Maladies des femmes II c. 115 (Littré VIII, 248, 3-4): Le flux rougeâtre coule comme s'il provenait d'un œuf gâté, abondant et de mauvaise odeur. (...)*

*Prénotions coaques 621 (Littré V, 728, 8-15): Parmi les selles sont funestes: les selles grasses, les selles noires, les selles livides avec odeur désagréable, les selles bilieuses contenant des matières semblables à de la farine grossière de lentilles ou de pois chiches ou comme des grumeaux de sang d'une couleur vive, ayant l'odeur des déjections des enfants, et les selles variées; les selles variées annoncent aussi la durée (on appelle ainsi celles qui sont sanguinolentes, composées de raclures, bilieuses, noires, porracées, à la fois et tour à tour). Toute selle rendue sans que le malade le sente est funeste aussi.*

Les premières comparaisons renvoient le lecteur à une odeur de cuisine, tandis que la sixième renvoie, si l'on peut dire, à l'univers du foyer familial... Toutes sont bien tranchées et vraisemblablement familières non seulement au lecteur, mais aux citoyens grecs du V<sup>e</sup> siècle. Par exemple, l'emploi de φόνοϛ au sens de 'sang versé' est

bien attesté dans la littérature grecque et renvoie soit au sang de l'animal tué (Eschyle, *Les sept contre Thèbes*, v. 44) soit au sang de la blessure (Euripide, *Hécube*, v. 240). Chez Aristophane, l'odeur de la viande brûlée est citée deux fois dans les *Oiseaux* (v. 193 et 1517), et le raifort est présenté comme un aliment courant et peu onéreux (*Nuées*, v. 981; *Pluton*, v. 544). Par ailleurs, les auteurs de la *Collection hippocratique* ont tendance à se référer à des images culinaires, telles que l'eau en ébullition (*Nature de l'enfant* c. 4), le couvercle de la marmite (*Vents* c. 8) et la coagulation du fromage (*Maladies IV* c. 51-52).

#### *Statut des odeurs et choix thérapeutiques*

Les six odeurs qui se distinguent par une identification si précise ont-elles un statut particulier? La façon dont une odeur est définie ou mise en valeur a-t-elle des conséquences sur les choix thérapeutiques?

##### *a. L'odeur inscrite dans une combinaison sémiologique*

Le fait que l'haleine du patient ait une odeur de poisson cru ou que ses matières vomies aient l'odeur du sang versé n'aura pas d'incidence directe dans la partie thérapeutique qui suit l'exposé sémiologique. Comme la plupart des odeurs pathologiques, ces deux odeurs s'inscrivent simplement dans une combinaison de symptômes qui permet de définir la maladie. Leur précision s'explique par le fait que dans *Maladies II* sont notés scrupuleusement les dires des patients, comme dans *Affections internes*. Le premier patient signale qu'il lui vient dans la bouche une odeur qualifiée de forte et comparable à celle du poisson cru; le second explique qu'il lui semble sentir l'odeur du sang versé quand il vomit.

Dans la plupart des exposés pathologiques de *Maladies II* et des cas individuels décrits dans les *Épidémies*, l'odeur s'inscrit dans l'évolution de la maladie ou vient conclure la partie sémiologique. Pour le médecin, l'association d'une mauvaise odeur et d'une couleur est souvent plus parlante qu'une odeur isolée. Ainsi, dans les descrip-

tions de maladies, les sécrétions malodorantes sont souvent associées à la couleur noire, tandis que le pus malodorant est verdâtre ou livide (n° 1 et 58); les selles malodorantes peuvent être blanchâtres (n° 66) ou verdâtres (n° 67). Elles n'annoncent un délire maniaque que si elles sont de couleur rougeâtre (n° 34); la couleur rougeâtre caractérise également un pus malodorant dans une affection fatale (n° 24). Enfin, bien des présages de mort reposent à la fois sur un indice visuel et un indice olfactif: conduisent à la mort, si elles sont malodorantes, les matières vomies livides (n° 52).

D'autres indices visuels peuvent accompagner une mauvaise odeur. Dans *Maladies des femmes* (n° 63), c'est l'abondance qui contribue à déterminer l'aspect pathologique du flux menstruel, et dans les *Prénotions coaques* (n° 4), seules les selles bilieuses, reconnaissables à leur aspect, sont associées à l'odeur typique des déjections d'enfants.

#### *b. L'odeur déterminante*

De nombreuses odeurs pathologiques remplissent donc le rôle qui leur était assigné dans le passage des *Épidémies* VI cité au début de cette étude: elles viennent compléter l'examen du patient. Mais les trois autres odeurs définies par comparaison jouent un rôle majeur dans les descriptions de maladies.

C'est en effet l'odeur du raifort dégagée par le phlegme qui permet d'identifier le troisième cas de maladie épaisse dans *Affections internes*. Elle est donc placée en tête de la série de symptômes, comme l'odeur de l'œuf gâté qui caractérisait le flux rougeâtre dans *Maladies des femmes II* c. 115. De même, toujours dans *Affections internes*, une mauvaise odeur de la bouche, placée en tête de série, caractérise le troisième et dernier cas d'iléus:

*Iléus sanguin: les accidents sont en général les mêmes que dans les cas précédents. La maladie commence en automne. Voici ce qu'il y a en plus: la bouche sent mauvais, les gencives se détachent des dents; du sang coule des narines*<sup>30</sup>.

Toutefois, une telle mise en avant dans le texte s'explique parfois simplement par le fait que l'odeur s'impose au médecin. Ainsi, dans un vomissement de bile noire (n° 14), l'auteur qui signale une odeur saisissante et l'indique dès le début de la fiche a de toute évidence perçu d'emblée l'odeur dans l'examen du patient et de ses excréments. Quant à l'odeur du crachat sur le feu qui rappelle l'odeur de la viande brûlée, elle constitue, elle, le dernier symptôme de la partie sémiologique du chapitre 49 de *Maladies II*. Cette place ne l'empêche pas, là encore, de jouer un rôle déterminant, puisque l'odeur permet de distinguer nettement ce cas des autres cas de phtisie. Aussi, lorsqu'elle est reprise dans la prénotion coaque n° 426, est-elle placée, de façon exceptionnelle, avant l'indice visuel de la chute des cheveux<sup>31</sup>. Enfin, il peut arriver qu'une mauvaise odeur suffise à orienter le pronostic:

*Les empyématiques allant un peu mieux, chez qui se prolongent les mauvaises odeurs des crachats, sont tués par une récurrence<sup>32</sup>.*

Dans cet aphorisme exceptionnel, l'odeur constitue l'unique indice de récurrence et de mort. Par conséquent, comme l'expliquait l'auteur de l'*Art*, les odeurs fournissent bel et bien des informations capitales sur l'état des cavités inaccessibles à l'œil du médecin.

Le traitement de ces odeurs majeures, comme celui des odeurs qui complétaient simplement un exposé sémiologique, s'inscrit alors dans le traitement général de la maladie, avec laquelle elles sont censées disparaître. Plus rares sont les mauvaises odeurs qui nécessitent un traitement particulier.

### *c. L'odeur traitée à part*

Dans les parties thérapeutiques des exposés pathologiques, il arrive que les auteurs envisagent d'éventuels accidents dans la maladie et qu'ils rédigent, par anticipation, le traitement spécifique requis.

Ainsi, dans le chapitre où le patient se plaint de l'odeur de poissons crus, l'odeur des expectorations est envisagée dans le traitement:

*Quand les matières glaireuses sont malodorantes, infusez un médicament dans le poumon les jours où il ne prend pas la décoction de lentilles, et laissant un intervalle d'un jour après l'infusion dans le poumon, faites une fumigation<sup>33</sup>.*

Ce procédé vient clore la médication et est comparable à la dernière étape d'un traitement contre l'accès de fièvre:

*Quand les gaz sont malodorants, pour évacuer on mettra un suppositoire ou on fera un lavement. Sinon, on continuera de boire de l'oxymel jusqu'à ce que les aliments soient descendus dans le bas-ventre<sup>34</sup>.*

Dans ces deux cas, l'apparition de l'odeur correspond à une aggravation de la maladie, puisqu'elle résulte de la corruption d'une humeur à l'intérieur du corps. Le médecin doit donc y prêter une attention particulière afin d'enrayer le processus.

De même, au cœur d'un traitement gynécologique, dans un cas d'ulcération de l'utérus, l'auteur envisage d'augmenter la dose d'un médicament si une mauvaise odeur apparaît:

*Ensuite, après la séance de vapeur, faire un lavement à partir de la lie du produit à frictionner. S'il y a de la putréfaction dans les ulcères ou des excréments d'une odeur désagréable, (utiliser) le produit plutôt pur; mais s'il n'y a rien de tel, (l'utiliser) plutôt étendu d'eau<sup>35</sup>.*

Mais les traitements des odeurs ne se situent pas toujours dans la partie thérapeutique d'un exposé pathologique. Certains prennent place dans des prescriptions isolées, très nombreuses dans les traités gynécologiques. Ces prescriptions sont toutes introduites par une subordonnée conditionnelle qui indique l'affection traitée ou le symptôme principal. Or au début du chapitre 65 de *Nature de la femme*, il s'agit d'une odeur pathologique:

*S'il y a une odeur désagréable<sup>36</sup> aux parties génitales, s'il s'y produit une tumeur et si la douleur tient la malade, la douleur cessera avec la graine de céleri, donnée à jeun dans du vin, et l'odeur désagréable, avec l'anis; donnez-le de la même façon. Quant à la tumeur, il faut l'exciser<sup>37</sup>.*

L'indice olfactif précède l'indice visuel. L'auteur n'établit pas de lien explicite entre l'odeur pathologique et la tumeur mais l'odeur a retenu son attention et nécessité un traitement spécifique à l'anis, très utilisé pour annihiler les effluves désagréables. Un cas similaire se lit dans *Maladies des femmes*:

*Quand les règles ont une odeur désagréable et que la femme ne conçoit pas: pourpier et huile d'oie, à mélanger et à appliquer<sup>38</sup>.*

L'indice olfactif caractérise la stérilité de la patiente et la démarche thérapeutique est implicite: il faut purger l'utérus, puisque toute odeur désagréable témoigne d'une corruption interne. Cette odeur, bien que décontextualisée de toute maladie, entraîne un traitement spécifique local: l'application d'un ovule pharmaceutique contre l'orifice utérin.

Enfin, située dans une série de prescriptions diverses, l'odeur qui entraîne le traitement le plus détaillé du *Corpus hippocratique* revêt, paradoxalement, une dimension cosmétique:

*Quand, chez une femme, il y a une mauvaise odeur venant de la bouche et que les gencives sont livides et en mauvais état: une tête de lièvre et trois souris<sup>39</sup>, à faire griller séparément et complètement; retirer le ventre de deux des souris, mais pas le foie ni les reins; broyer dans un mortier de pierre en marbre ou en pierre blanche et passer au tamis. Mélanger alors une part égale de chaque et en frotter les dents; également les parties internes de la bouche; frotter ensuite avec de la laine très suintante; que la femme se rince bien à l'eau, qu'elle trempe la laine suintante dans du miel et qu'elle recommence à se frotter les dents et les gencives, à l'intérieur comme à l'extérieur. 2 Broyer alors anis, graine d'aneth et deux oboles de myrrhe; délayer avec une demi-cotyle de vin blanc pur; qu'elle se lave*

*bien avec le produit et qu'elle le garde longtemps dans la bouche. Le faire fréquemment; il lui faut se gargariser à jeun et après s'être nourrie. Il est excellent de peu manger, et il faut consommer des aliments très consistants. Ce médicament blanchit les dents et leur donne une bonne odeur: il est appelé médicament indien<sup>40</sup>.*

Comme dans les deux cas précédents, les symptômes se résument à un indice olfactif et à un indice visuel. Dans la mesure où aucun autre symptôme tels que ceux de l'iléus ne les accompagne, il s'agit vraisemblablement d'un cas bénin. Plusieurs remarques s'imposent toutefois. D'abord, la recette ne peut concerner qu'une femme, comme l'implique la précision initiale 'chez une femme', peu courante dans *Maladies des femmes*, et l'utilisation du lièvre, ingrédient exclusivement gynécologique dans la médecine hippocratique<sup>41</sup>. On notera ensuite que lorsque le médecin affronte une mauvaise odeur, il recourt à des produits malodorants et qu'il procède, comme dans les cas précédents, à une purification de la zone concernée: la laine en suint s'emploie dans le traitement des plaies et le miel est un antiseptique. Enfin, le traitement comporte deux recettes distinctes: celle d'une poudre destinée à assainir les gencives et les dents, et celle d'une solution destinée à laver les dents et à leur procurer une odeur agréable, qui correspond à ce que nous appellerions aujourd'hui 'dentifrice'<sup>42</sup>; or on ne peut pas écarter l'éventualité que la seconde ait été accolée à la première plus tard, lors de la constitution du traité tel qu'il nous est parvenu.

Toutes ces odeurs traitées à part s'avèrent donc bénignes et provoquent une réaction médicale élémentaire dans la médecine hippocratique: purger, purifier. Mais le médecin puise également dans la pharmacopée des substances odorantes telles que l'anis et le médicament indien pour l'atténuer ou la masquer. En conclusion, le médecin hippocratique a pour devoir de rester à l'affût des odeurs et, si l'occasion s'en présente, il peut les décrire avec précision en se référant aux odeurs du quotidien de ses contemporains, essentiel-



lement des odeurs de cuisine. Plus qu'à leur intensité ou à la répulsion qu'elles peuvent susciter, le médecin s'intéresse à leur pouvoir discriminant, ce qui ne l'empêche pas de rester toujours attentif aux dires des malades et de traiter toutes les odeurs dont ils peuvent se plaindre.

#### BIBLIOGRAPHIE ET NOTES

1. Voir *Du médecin*, Littré IX, 204, 6.
2. Voir *Préceptes*, Littré IX, 266, 10. Le médecin veille également à l'environnement olfactif du patient, qui doit par exemple éviter de dormir dans un lieu imprégné de l'odeur du vin (*Bienséance*, Littré IX, 240, 20).
3. Sur les odeurs corporelles du quotidien dans l'Antiquité (sueur et haleine) et les remèdes pour les atténuer, voir TOTELIN L., *Smell as Sign and Cure in Ancient Medicine*. In: BRADLEY M. (éd.), *Smell and the Ancient Senses*. New York, Routledge, 2015, p. 21-22.
4. *Épidémies* VI, 8, 17, Manetti/Roselli 180, 3-4 (= Littré IV, 350, 3-4). Il s'agit bien des sens du médecin, comme le confirme la rédaction parallèle du passage, plus explicite (*Épidémies* IV, 43, Littré V, 184, 7).
5. *Humeurs* c. 4, Littré V, 480, 14-17. Un commentateur du XVI<sup>e</sup> s., dans un manuscrit autographe (voir DEMONT P., *Le commentaire du chapitre 4 du traité hippocratique des Humeurs dans le Tub. Mb 23*. In: BOUDON-MILLOT V., GUARDASOLE A. et MAGDELAINÉ C. (éd.), *La science médicale antique. Nouveaux regards*. Paris, Études réunies en l'honneur de Jacques Jouanna, 2008, p. 178-180), lit 'saveurs' au lieu de 'humeurs' et fait suivre ses remarques sur les odeurs d'une série de remarques sur le goût des excréments (peau salée, cérumen).
6. *Prorrhétique II* c. 3, Littré IX, 12, 15-18. D'après un passage des *Lettres* (Littré IX, 346, 17) un nez fin peut même repérer sur une plante l'odeur qu'y a laissée une bête sauvage.
7. *De l'art* c. 12, Jouanna 240, 1-10 (= Littré VI, 22,15—24,7).
8. L'âcreté des aliments et des boissons permet de déceler la présence de pus, les marches et les courses de repérer des anomalies du souffle et certains procédés thérapeutiques de faire apparaître les sueurs. Enfin, les diurétiques facilitent les excréments pathologiques.
9. *Prorrhétique II* c. 7, Littré IX, 26, 11-15.

10. *Maladies II* c. 49, Jouanna 185,20—186,4 (= Littré VII, 74,22—76,2).
11. *Maladies III*, Littré VII, 120, 3.
12. *Prénotions coaques*, Littré V, 620, 9 ; 628, 6 ; 674, 11.
13. *Prénotions coaques*, Littré II, 130, 11 et 164, 2-3.)
14. Sur l'odeur des selles en état de santé, voir *Humeurs*, Littré V, 480, 7-8.
15. *Prénotions coaques* 589, Littré V, 720, 17-19 (= *Pronostic* c. 11, Littré II, 136, 7 = *Crises* c. 2, Littré IX, 276, 9).
16. *Aff. int.*, Littré VII, 234, 4-6.
17. *Aff. int.*, Littré VII, 274, 5-6.
18. La mèche de lampe figure dans une liste de substances pharmaceutiques malodorantes (*Nat. fem.* c. 26, Bourbon 26 = Littré VII, 342).
19. *Aff. int.*, Littré VII, 292, 7-9.
20. Les odeurs apparaissant dans un contexte gynécologique ne représentent qu'un tiers du recensement. Il est donc abusif de prétendre, avec L. Totelin (op. cit. note 3, p. 25) que les mauvaises odeurs sont l'apanage du corps féminin dans la *Collection hippocratique*.
21. Comparer avec μη σφόδρα, *Prénotions coaques*, Littré V, 720, 18, passage sur les selles idéales cité au début de cette étude.
22. L'adjectif ὀδμαλέος dérive de ὀδμή, 'odeur', comme ῥωμαλέος, 'robuste' dérive de ῥώμη, 'force', et ὕδαλέος, 'hydropique', de ὕδατος, 'eau' ; le suffixe -αλέος, dont la formation reste difficile à justifier, est expressif, comme en témoigne le couple πενιχρός / πενιχραλέος, 'pauvre' (voir CHANTRAINE P., *La formation des noms en grec ancien*. Collection linguistique de la Société de linguistique de Paris. Paris, 1933, p. 253-255). L'emploi de ὀδμαλέος pour désigner une mauvaise odeur est un trait caractéristique de l'auteur de *Maladies IV*, à qui l'on doit également des passages des traités gynécologiques. L'unique emploi dans *Maladies IV* (Joly 121, 2 = Littré VII, 608, 4) s'applique aux aliments qui ont une odeur prononcée, comme celle de l'ail qui imprègne l'urine de ceux qui en ont consommé.
23. Pour qualifier les odeurs, l'adjectif βαρύς s'oppose à ἡδύς, comme dans l'expression βαρύς ἐστι, 'il est pénible de', et ἡδύ ἐστι, 'il est doux de' (voir DE LAMBERTERIE C., *Les adjectifs en -υς. Sémantique et comparaison*. Louvain-La-Neuve, Peeters, 1990, p. 537). L'adjectif s'emploie pour l'odeur des légumes (*Régime II*, Littré VI, 560, 16) et les fumigations nauséabondes: *Lieux dans l'homme*, Joly 78, 5 (= Littré VI, 346, 2) βαρύτερον καὶ κακὸν ὀζόμενον.
24. La forme ὑπερβεβλημένος, participe parfait moyen du verbe ὑπερβάλλειν, signifie littéralement 'qui a dépassé, qui l'emporte'. Il s'agit donc d'une

- mauvaise odeur qui dépasse de loin celles que le médecin est accoutumé à percevoir, que nous qualifierions, par hyperbole, d'insupportable.
25. Sur la formation des adjectifs en -ώδης à partir de ὄζειν, 'sentir', voir OP DE HIPT D., *Adjektive auf -ώδης im Corpus Hippocraticum*. Hamburg, Schriften der Stiftung Europa-Kolleg 22, 1972, p. 250.
  26. Sur ce point, voir SKODA F., *Une expression morpho-lexicale de l'anomalie: les composés en ἀ-, ἀν-, δυσ-, ὑπερ-, ὑπο*. Dans la *Collection hippocratique* et les composés en a-/an, dys, hyper- et hypo- dans la langue médicale moderne et contemporaine. In: THIVEL A. et ZUCKER A. (éd.), *Le normal et le pathologique dans la Collection Hippocratique*. Actes du Xe Colloque international hippocratique (Nice, 6-8 octobre 1999), Paris, 2002, p. 381.
  27. D'après *Maladies IV* (Joly 96,18—97,6 = Littré VII, 564, 4.17) tout ce qui séjourne dans le corps devient κάκοδμος, 'malodorant'. Mais le pire reste encore qu'il n'en sorte rien (*Maladies des femmes I*, Littré VIII, 94, 16-17).
  28. Cette expression désigne par ailleurs la mauvaise odeur qui s'exhale du cerveau malade d'un animal autopsié (*Maladie sacrée*, Jouanna 22, 2 = Littré VI, 382, 10).
  29. Au n° 43, l'adjectif apparaît dans un cas de rétention des lochies et au n° 42, le médecin précise bien que l'ulcère perdure et le compare à un cas d'otite. Dans cette seconde occurrence, on notera que l'odeur est rapportée directement à la patiente; ce fait est rare dans la *Collection hippocratique*, car il ne se représente que dans une fiche incomplète des *Épidémies*: *Épid. II*, Littré V, 90, 3 'Héraklès exhalait une mauvaise odeur au huitième jour'.
  30. *Affections internes* c. 46, Littré VII, 280, 1-7. On remarquera que la 3 (n° 47) maladie doit son nom au troisième nouveau symptôme. Il existe cependant un iléus fétide cité dans *Prorrhétique I* (Littré V, 568, 5). Mais il ne renvoie pas forcément à notre iléus sanguin (voir *Coac.* 286 et note de Littré au passage de *Prorrhétique*).
  31. De même, placer en tête de série l'adjectif 'malodorant' pour définir les selles semble indiquer que l'odeur prime sur les indices visuels ('bilieuses, liquides'; *Épidémies VII*, Littré V, 406, 22 = Jouanna 76, 11).
  32. *Prénotions coaques* 400, Littré IX, 674, 22-24
  33. *Maladies II* c. 50, Jouanna 187, 12-15 = Littré VII, 78, 1-3.
  34. *Régime dans les maladies aiguës* c. 11, Joly 73, 22-25 = Littré II, 418, 8-11.
  35. *Maladies des femmes I* c. 66, Littré VIII, 138, 1-4 (= Countouris 69, 1-4)
  36. Le terme δυσοδμία, littéralement 'odeur désagréable', est un *hapax* hippocratique; chez Sophocle (*Philoctète*, v. 876), il désigne l'odeur fétide exhalée par la blessure du héros.

37. *Nature de la femme* c. 65, Bourbon 72, 1-5 (= Littré VII, 400, 16-19)
38. *Maladies des femmes I* c. 15, Littré VIII, 52, 20-21.
39. Littré traduit par 'rat'. Comme pour de nombreux autres animaux, les textes médicaux ne sont pas assez précis pour permettre de trancher (voir ci-dessous le cas du lièvre et du lapin). Toutefois, la souris semble plus familière dans l'univers antique médical (voir KÜNZL E., *Was soll die Maus auf dem chirurgischen Instrument?* Dans: *Antidoron. Festschrift Jürgen Thimme*. Karlsruhe, C.F. Muller, 1982, p. 111-116) ou non médical: la souris est un motif récurrent dans une série de vases du Ve siècle avant notre ère découverts en Sicile (voir HELDRING B., *Sicilian Plastic Vases*. Archaeologica Traiectina 15. Utrecht, 1981, p. 80 et 165-169). D'autre part, la façon dont les souris sont utilisées dans la recette n'est pas claire: sur trois annoncées, deux seulement sont préparées. Peut-être le texte comporte-t-il une lacune.
40. *Maladies des femmes II* c. 185, Littré VIII, 366, 6-20. [traduction personnelle d'après texte nouvellement établi]. Le nom du médicament, curieusement, n'est donné qu'après le régime; soit il s'agit d'une précision ajoutée tardivement, soit il s'agit d'un traitement indien complet, le régime s'inscrivant dans la tradition de la médecine indienne (voir FILLIOZAT J., *La doctrine classique de la médecine indienne. Ses origines et ses parallèles grecs*. Paris, Imprimerie Nationale, 1949, p. 212).
41. La distinction entre lièvre et lapin semble avoir évolué au fil de l'Antiquité (voir SCHNAPP A., *Le Chasseur et la cité: Chasse et érotisme en Grèce ancienne*. Paris, Albin Michel, 1997, p. 332-335). Sauvage ou domestique, l'animal, bien connu pour ses grandes facultés de reproduction, convient parfaitement dans un contexte gynécologique où le médecin lutte souvent contre la stérilité, signe de dysfonctionnement physiologique. Dans l'imaginaire grec, il est également associé aux liaisons amoureuses. C'est par excellence le don offert à l'être aimé: 'La force du lièvre, c'est sa capacité à ramener à l'éraсте l'éromène récalcitrant' (*ibid.* p. 421). Les chasseurs offrent ce gibier mort ou vivant à des jeunes hommes ou à des jeunes femmes (voir SCHNAPP A., *Eros en chasse*. In: VERNANT P. (préf.), *La cité des images: religion et société en Grèce antique*. Paris and Lausanne, Nathan and L.E.P., 1984, pp. 67-84, p. 78). Merci à Natacha Massar pour son aide si précieuse dans notre traque des lièvres et des souris.
42. Sur le dentifrice dans l'Antiquité, voir LENTINI R., *Dentifrici e igiene orale nel mondo romano*. *Medicina nei secoli* 1995; 7: 351-365 et pour d'autres ingrédients employés en dentifrice, voir GOUREVITCH D., *Le devoir d'être beau et l'hygiène buccale dans le monde romain*. Actes de la Société

*Odeurs pathologiques dans la Collection Hippocratique*

française d'histoire de l'art dentaire, 1997, II, p. 10-11 et BARBARA S., *Le dentifrice d'Apulée (LVDICRA, FR. 2): déviance coupable ou banalité frivole?* In: DEPROOST P. A. (éd.), *Extravagances. Écarts et normes dans les textes grecs et latins*. Paris, L'Harmattan, 2014, p. 153-155.

Correspondence should be adressed to:

Florence Bourbon, 191 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France  
eiffel3134@gmail.com

